



## SLALOM DE HANNUT 7 AOUT 2011

**CLUB ORGANISATEUR : ECURIE HESBAYE ASBL** (LG 18 – N°ENTREPRISE : 409794217)

**BP 22 - 4280 HANNUT**

Président : RAVET Jacques

Secrétaire : MUSICK Fabienne

Trésorier : MUSICK Fabienne

Contrôle administratif préliminaire : Chapiteau (à coté Ets Publi - ben), rue du Luxembourg à 4280 Hannut

### DIRECTION DE COURSE

Directeur de course : SEVRIN Lambert Lic n° 419  
Directeurs de course adjt RAVET Jacques Lic n° 401  
  
Directeur de sécurité : JOIE Eric Lic n° 454  
  
Dir. de sécurité adjt : DORMAL Jean-Claude Lic n° 415  
Secrétaire du meeting : L'HEUREUX Christian Lic n° 545  
Relation concurrents : WALEFFE Alain Lic n° 547  
Service médical : CRS Médecins et la Croix Rouge de Belgique

### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive : Président CCS: DUPONT Guy Lic n° 190  
FREROTTE Alain Lic n° 146  
Membre VAS DE VYLDER Dyck Lic n° 132  
Commission Technique : Chef de file: ROELS Nestor Lic n° 456  
LEMMENS Alain Lic n° 461  
LAMBERT Francis Lic n° 463  
Secrétaire : SAINT REMY Cha Lic n° 457  
Observateur ASAF : VANDERLIN Pierre Lic n° 113  
Inspecteur-Sécurité : VANDERLIN Pierre Lic n° 113

## CHAPITRE I - GENERALITES.

### Art. 1 – Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms Asaf et au présent règlement.

- a. Organisateur ECURIE HESBAYE asbl  
Dénomination SLALOM DE HANNUT Date : Dimanche 7 août 2011  
Fléché de E 40 Sortie 28 et Centre Hannut.
- b. Slalom comptant pour le Championnat de la Communauté Française, le Championnat des Provinces de Brabant FR, Liège, Luxembourg, Namur et le Championnat VASAF.

- c. Permanences : - **avant ( jusqu'au 6 / 08 / 2011 ) et après l'épreuve :**  
[www.hesbayemotorclub.be](http://www.hesbayemotorclub.be) > règlement et classements .  
Infos > [ecuriehesbaye@gmail.com](mailto:ecuriehesbaye@gmail.com)

SEVRIN Lambert : Chaussée Freddy Terwagne 178 4540 AMAY

Tél/Fax 085/31.46.00 Gsm 0477/29 66 97

- **pendant l'épreuve :**

Rue de Luxembourg à HANNUT GSM : 0477 / 27.68.74 et 0477 / 29.66.97

d. Timing

09h00 : début des vérifications administratives (au dessus des Ets PUBLI-BEN)
09h05 : début des vérifications techniques (Parking > ligne de départ )
09h30 : début de la reconnaissance pedestre
10h00 : fin des inscriptions
10h35 : fin des vérifications administratives
10h45 : fin des vérifications techniques
11h15 : affichage de la liste des voitures et pilotes qualifiés, y compris les passagers (V.A.)
11h30 : fin de la reconnaissance pedestre
11h40 BRIEFING (Chapiteau au delà des Ets PUBLI-BEN)
12h00 : PREMIER DEPART

**Art. 2 – Modalité d'inscription des voitures et des pilotes**

- a. PILOTES ADMIS : tous les pilotes détenteurs d'une licence « compétition » ASAF ou VAS et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Un pilote ne possédant pas de permis de conduire pourra toutefois piloter une voiture de la division 1, des classes 1 ou 2 (soit jusque 1400 cc) et ce à partir de 16 ans. Il devra avoir satisfait ou satisfaire à un test d'aptitude qui se déroulera sur place avant le premier départ.

Pour les pilotes sans permis ainsi que pour ceux des voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation normale). La procédure sera précisée lors du briefing.

La catégorie « **PROMO** » est réservée aux pilotes de la division 1 (classes 1 à 3), n'ayant jamais été classés dans un championnat (slalom ou autre). Un pilote « promo » sans permis de conduire ne pourra, bien évidemment, piloter qu'un véhicule des classes 1 ou 2 (jusque 1400 cc).

- b. PASSAGERS ADMIS : à partir de 16 ans (autorisation parentale requise si pas 18 ans). Ils devront être en possession, au minimum, d'une licence « C ou 1 J - C ».  
Le pilote accueillant un « passager » devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint l'âge de 21 ans et , d'autre part, avoir été classé dans un championnat antérieur ou celui en vigueur, quel que soit le moment.
- c. VOITURES ADMISES : voir Art. 2 du Règlement Particulier Slalom de l'Asaf.
- d. NUMEROS : La liste des numéros attribués pour l'année est disponible sur le site de l'A.S.A.F.

**Art. 3 – Participation**

- a. La demande d'engagement **complétée lisiblement** devra parvenir au plus tard le 5 août 2011 à l'adresse suivante : SEVRIN Lambert- Chée F.TERWAGNE, 178 à 4540 AMAY.

Tel/Fax : 085/ 31.46.00.

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve jusqu'à 10h00.

- b. Les frais d'inscriptions, numéros non compris, s'élèvent à 43 € sauf en division Promo (30 €) et passagers (5 €). Prix du numéro ( facultatif) : 2 €
- c. Le paiement s'effectuera en liquide le jour de l'épreuve.  
**Attention** : se munir du montant exact en espèces.
- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes. Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.** Un même pilote pourra piloter deux voitures distinctes mais pas dans la même classe !
- e. La licence "Sportif" annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.  
L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place. Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) pour les passagers et les pilotes seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par un médecin agréé ou par le médecin de famille et, pour les demandeurs de moins de 18 ans, autorisation parentale comportant la signature légalisée du représentant légal).  
N.B. : Prix de la licence 1J-C = 15 €- Prix de la licence 1J-B = 50 €- Prix de la licence 1J-A4 =70€

## CHAPITRE II - MODALITES DE L'EPREUVE

### Art. 4 – Vérifications Administratives

Les vérifications administratives auront lieu de 09h00 à 10h35 Rue du Luxembourg à Hannut.

### Art. 5 – Vérifications Techniques et Parc des Concurrents

- a. Les vérifications techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents : Rue du Luxembourg à Hannut.
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter : de 09h05 à 10h45

## CHAPITRE III – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Art. 6 – Parcours

- a. Situation : Zoning de Hannut      Longueur : ~1700 m
- b. Nombre de manches à effectuer : 3 ou 4
- c. Nombre de boucle par manches : 1
- d. La reconnaissance du parcours A PIED aura lieu de 09h30 à 11h30.

### Art.7 – Prescription de l'épreuve

- a. Les départs seront donnés à partir de 12h00, dans l'ordre des numéros, sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course et des Commissaires Sportifs.  
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS. Les véhicules resteront dans ce parc désigné comme PARC FERME durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. **Une bâche de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture lors de chacun de ses séjours dans le parc des concurrents ainsi que durant le parc fermé de fin d'épreuve.**

## **Art. 8 – Affichage – Classements**

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : Chapiteau > Rue du Luxembourg à Hannut
- b. Les classements suivants seront établis : Classement général divisions 1, 2, 3/ Classement général division 4/ Classement catégorie 1 Promo/ Classement par classes / Classement inter-écuries / Première dame.

## **CHAPITRE IV – FIN DE L'EPREUVE**

### **Art. 9 – Proclamation des résultats.**

- a. La proclamation des résultats aura lieu Rue du Luxembourg à Hannut, au maximum 2 heures après la fin de la dernière manche (Voir Prescriptions Sportives ASAF).
- b. Des coupes seront remises :
  - aux trois premiers du général div 1, 2, 3 - aux trois premiers de chaque classe ( 1 à 9).
  - aux trois premiers du général div 4.
  - aux trois premiers de la catégorie Promo - au premier pilote VAS et ASAF.
  - au premier pilote des Csap : Brabant Fr, Liège, Luxembourg et Namur.
  - à la première Ecurie, à la première dame et à la première voiture classée Ecurie Hesbaye.

### **Art. 10 – Divers**

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 05 / 05 / 2010 par N. Schuljenko (Csapl)

Règlement approuvé le 05 / 05 / 2010 par P.Vanderlin (Asaf)



## **BULLETIN D'ENGAGEMENT ET VERIFICATIONS TECHNIQUES DISPONIBLES SUR DEMANDE**

**FAX : 019/51.17.67 ou [ecuriehesbaye@gmail.com](mailto:ecuriehesbaye@gmail.com)  
ou voir / of zie [www.hesbayemotorclub.be](http://www.hesbayemotorclub.be)**